

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2015

---

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS1627

présenté par  
M. Véran, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

Substituer à l'alinéa 4 les cinq alinéas suivants :

« II. – Le titre II du livre I<sup>er</sup> de la troisième partie du code de la santé publique est ainsi modifié :

« 1° À l'intitulé du titre, le mot : « le » est remplacé par le mot : « les » ;

« 2° Au premier alinéa de l'article L. 3121-1, la première occurrence du mot : « le » est remplacée par le mot : « les » ;

« 3° Au deuxième alinéa de l'article L. 3121-2 dans sa rédaction issue de l'article 47 de la loi n°2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, après le mot : « hépatites », est inséré le mot : « virales » ;

« 4° Après l'article L. 3121-2-1, il est inséré un article L. 3121-2-2 ainsi rédigé : ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de mise en cohérence rédactionnelle qui harmonise, dans le code de la santé publique, la dénomination des virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales.